

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres et des secrétaires des Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé

A.Gt 25-06-2001

M.B. 14-09-2001

modification :**D. 03-03-04 (M.B. 03-06-04)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 6 juillet 1970 sur l'enseignement spécial et notamment les articles 6 et 7;

Vu l'arrêté royal du 16 août 1971 créant les Commissions consultatives de l'enseignement spécial, fixant leur composition et les modalités de leur fonctionnement, notamment les articles 1er, 2, 3, 4, 12 et 14;

Considérant qu'au regard de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1970 sur l'enseignement spécial et de l'article 8 de l'arrêté royal du 16 août 1971 créant les commissions consultatives, il est nécessaire de nommer les membres des Commissions consultatives prévues à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 16 août 1971 créant les commissions consultatives;

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour le principalat d'Arlon :

1° En tant que Secrétaire effectif : Mme Kolp-Tremouroux, Inspectrice cantonale

2° En tant que Secrétaire suppléant : Mme Remiche, Inspectrice cantonale

3° En tant que membres effectifs :

- M. Dessy, Conseiller psycho-pédagogique dans un centre P.M.S.
- Mme Wauthelet, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- M. Schmidt, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- Mme Wansart, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- M. Otjacques, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- M. Guillaume, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- Dr. Gallez, Médecin de tutelle.
- Mme Dormans, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.

4° En tant que membres suppléants :

- M. Hanique, Directeur d'un centre P.M.S.
- M. Dardenne, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- M. Lambert, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- M. Chapellier, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- Mme Dassenoy, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- Mme Servais, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- Mme Brasseur, Infirmière dans un établissement d'enseignement spécialisé.
- M. Bertrand, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.

Article 2. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour le principalat de Bruxelles A :

1° En tant que Secrétaire effectif : M. Mollaert, Inspecteur cantonal.

2° En tant que Secrétaire suppléant Mme Wargnies, Inspectrice cantonale.

3° En tant que membres effectifs :

- Mme Tournon, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- Mme Zinzen, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.



- M. Vandendorpe, Directeur d'un centre P.M.S.
 - M. Denayer, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Capouillez, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Watterman, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Dr. Hariga, Médecin de tutelle.
 - M. Beyaert, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- 4° En tant que membres suppléants :
- Mme Falque, Assistante sociale.
 - M. Noël, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Dekeyser, Conseillère psycho-pédagogique dans un centre P.M.S.
 - M. Vaessen, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Houtmans, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Pisane, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Dessy, Conseiller psycho-pédagogique dans un centre P.M.S.
 - Mme Paulus, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.

Article 3. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour le principalat de Bruxelles B :

- 1° En tant que Secrétaire effectif : M. Degroot, Inspecteur cantonal.
- 2° En tant que Secrétaire suppléant : M. Degallaix, Inspecteur cantonal
- 3° En tant que membres effectifs :
- Mme Dina De Bodt - Bastin, Directrice d'un centre P.M.S.
 - Dr. Hariga, Médecin de tutelle.
 - Mme Tournon, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Zinzen, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Caty, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé..
 - M. Otlet, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Quinart, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé..
 - M. Bury, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- 4° En tant que membres suppléants :
- Mme Desmedt, Directrice d'un centre P.M.S.
 - M. Dessy, Conseiller psycho-pédagogique dans un centre P.M.S.
 - Mme Falque, Assistante sociale.
 - M. Noël, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Paulus, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Van Pottelsberg, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- M. Legait, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- M. Beyaert, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.

Article 4. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour le principalat de Charleroi :

- 1° En tant que Secrétaire effectif : M. Rouyr, Inspecteur cantonal.
- 2° En tant que Secrétaire suppléant : Mme Pireaux, Inspectrice cantonale
- 3° En tant que membres effectifs :
- Mme Fauconnier, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Piot, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Delporte, Directrice d'un centre P.M.S.
 - M. Dumont, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Lemmens, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé..
 - M. Duray, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Quittelier, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Dr. Hins, Médecin de tutelle.
- 4° En tant que membres suppléants :
- M. Moreau, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Pierroux, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Colin, Inspecteur de la discipline sociale des centres P.M.S.

- M. Merken, Chef d'atelier dans un établissement d'enseignement spécialisé.
- Mme Thechy, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Poncin, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- M. Renoir, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- Mme Renard, Infirmière dans un centre P.M.S.

Article 5. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour le principalat de Dinant :

- 1° En tant que Secrétaire effectif : M. Hermal, Inspecteur cantonal.
- 2° En tant que Secrétaire suppléant : Mme Gillet, Inspectrice cantonale
- 3° En tant que membres effectifs :
 - Mme Lion, Directrice d'un centre P.M.S.
 - M. Saulmont, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Fauconnier, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Dr. Périkel, Médecin de tutelle.
 - Mme Bertrand, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Wauthelet, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Angenot, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Dinjart, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- 4° En tant que membres suppléants :
 - Mme Damin, Conseillère psycho-pédagogique dans un centre P.M.S.
 - M. Michiels, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Moreau, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Dr. Fery, Médecin de tutelle.
 - M. Schmidt, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Mahieu, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Dardenne, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Cuvellier, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.

Article 6. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour le principalat d'Huy :

- 1° En tant que Secrétaire effectif : M. Bernard, Inspecteur cantonal.
- 2° En tant que Secrétaire suppléant : Mme Geromé, Inspectrice cantonale.
- 3° En tant que membres effectifs :
 - Mme Choukart, Inspectrice coordinatrice.
 - Mme Legros-Rocourt, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Mouton, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Robert, Directeur d'un centre P.M.S.,
 - M. Dumay, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Degueldre, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Van Hees, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Dr. Wittamer, Médecin de tutelle.
- 4° En tant que membres suppléants :
 - Mme Pirotte - Wilmart, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Londoiz, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Fraiteur, Kinésithérapeute dans un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Marneffe-Blanche, Auxiliaire paramédicale dans un centre P.M.S.
 - Mme Lieutenant, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Perick, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Larsille, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Bertrand, Inspecteur.

Article 7. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour le principalat de Liège :



- 1° En tant que Secrétaire effectif : M. Paquay, Inspecteur cantonal.
- 2° En tant que Secrétaire suppléant : M. Scuvée, Inspecteur cantonal.
- 3° En tant que membres effectifs :
 - Mme Chanet, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Thiry, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Gaspar, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Mouton, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Petry, Directeur d'un centre P.M.S.
 - M. Van Hees, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Frères, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Chapelle, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- 4° En tant que membres suppléants :
 - M. Jacques, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Warlet, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Vandevor, Administrateur d'un home d'accueil.
 - M. Jadin, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Martens, Infirmière dans un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Verjans, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Berwart, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Beauduin-Pirotte, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.

Article 8. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour le principalat de Mons :

- 1° En tant que Secrétaire effectif : Mme Marque-Comin, Inspectrice cantonale.
- 2° En tant que Secrétaire suppléant : Mme Capacchi, Inspectrice cantonale.
- 3° En tant que membres effectifs :
 - M. Soudant, Sous Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Simon, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Croes, Directeur d'un centre P.M.S.
 - Mme Quenon, Infirmière dans un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Delestrain, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Smal, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Couvreur, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Piraux, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- 4° En tant que membres suppléants :
 - Mme Veche, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Glorieux, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Bougard, Directrice d'un centre P.M.S.
 - Mme Marion, Infirmière dans un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Minne, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Van Vyncht, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Hoquet, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Gosselet-Rosman, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.

Article 9. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour le principalat de Namur :

- 1° En tant que Secrétaire effectif : M. Lodomez, Inspecteur cantonal.
- 2° En tant que Secrétaire suppléant : Mme Lemercinier-Dewart, Inspectrice cantonale
- 3° En tant que membres effectifs :
 - Mme Pirotte-Wilmart, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Saulmont, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Lion, Directrice d'un centre P.M.S.
 - Mme Michotte, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.



- Mme Dinjart, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Bertrand, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Dr. Wittamer, Médecin de tutelle.
 - M. Titeux, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- 4° En tant que membres suppléants :
- Mme Fauconnier, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Lange, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Tonneau, Infirmière dans un établissement spécialisé.
 - M. Lambrechts, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Angenot, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Lambert, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Dr. Massart, Médecin de tutelle.
 - Mme Malacort, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.

Article 10. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour le principalat de Nivelles :

- 1° En tant que Secrétaire effectif : Mme Fredericq, Inspectrice cantonale.
- 2° En tant que Secrétaire suppléant : Mme Majkowski, Inspectrice cantonale.
- 3° En tant que membres effectifs :
- Mme Solbreux, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Tournon, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Desmedt, Directrice d'un centre P.M.S.
 - Mme Culot, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Lieutenant, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Watterman, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Collard, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Vandendorpe, Directeur d'un centre P.M.S.
- 4° En tant que membres suppléants :
- Mme Fauconnier, Directrice suppléant d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Lange, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Dessy, Conseiller psycho-pédagogique d'un centre P.M.S.
 - Mme Quinart, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Pierrard, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Lemaire, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Rekier, Assistant social dans un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Devreese, Inspecteur.

Article 11. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour le principalat de Tournai :

- 1° En tant que Secrétaire effectif : Mme Desbuquoit, Inspectrice cantonale.
- 2° En tant que Secrétaire suppléant : M. Derache, Inspecteur cantonal.
- 3° En tant que membres effectifs :
- Mme Veche, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Mahieu, Directeur d'un centre P.M.S.
 - Mme Wilquin, Infirmière dans un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Piraux, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Degrève, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Delestrain, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Gallin, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Soudan, Sous Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- 4° En tant que membres suppléants :
- Mme Simon, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Moreau, Directeur d'un centre P.M.S.
 - Mme Grandel, Infirmière dans un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Coulon, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.

- M. Verleye, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- M. Rosvelds, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
- Mme Gadenne, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Glorieux, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé

Article 12. Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour le principalat de Verviers :

- 1° En tant que Secrétaire effectif : M. Hardy, Inspecteur cantonal.
- 2° En tant que Secrétaire suppléant : M. Blessier, Inspecteur cantonal.
- 3° En tant que membres effectifs :
 - M. Jacques, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - M. Hainaut, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - M. Gaspar, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Dupont, Directrice d'un centre P.M.S.
 - Mme Dormal, Infirmière dans un établissement d'enseignement spécialisé.
 - M. Joris, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Lieutenant, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Wertz, Administratrice d'un home d'accueil.
- 4° En tant que membres suppléants :
 - Mme Loyens, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Gérombous, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Grégoire, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Piron, Directrice centre P.M.S.
 - Mme Foxhal, Infirmière dans un établissement d'enseignement spécialisé.
 - Mme Joachim, Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - M. Larsille, Directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Yerna, Administratrice d'un home d'accueil.

La Commission consultative du ressort de Verviers aura également compétence en ce qui concerne les écoles d'enseignement situées en République fédérale d'Allemagne.

Article 13. - Les membres des Commissions sont désignés pour quatre ans.

Article 14. - Le présent arrêté en vigueur le jour de sa signature.